

**Conseil économique et social**Distr. générale
26 août 2024Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique****Commission africaine de statistique**

Neuvième session

Addis-Abeba, 30 octobre – 1^{er} novembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme statistique de la Commission économique pour l'Afrique :
questions statutaires****Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation
des Objectifs de développement durable en Afrique****I. Introduction**

1. Le présent rapport passe en revue les principales difficultés rencontrées dans la réalisation des Objectifs de développement durable en Afrique depuis la huitième session de la Commission africaine de statistique, tenue en octobre 2022, ainsi que les initiatives en cours, les possibilités offertes, les enseignements tirés et les efforts déployés en ce qui concerne le suivi des progrès accomplis à cet égard. L'évaluation de ces progrès comprend un examen de l'état d'avancement de la réalisation des Objectifs, ainsi que de la probabilité qu'ils soient atteints en Afrique d'ici 2030. Les résultats décrits ici constitueront une contribution essentielle aux mesures visant à accélérer la réalisation des Objectifs en Afrique, bien que la mesure en soit difficile, pour des raisons liées en particulier à la disponibilité des données. Les États et les partenaires africains doivent combler les lacunes en matière de données relatives aux Objectifs et améliorer leurs capacités de production et de diffusion de données.

2. Comme le montrent les résultats de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable en 2024, l'Afrique a progressé dans la réalisation de 12 des 17 objectifs depuis 2015. Toutefois, d'importants défis demeurent. En particulier, le continent a régressé en ce qui concerne les objectifs 7, 8, 12, 13 et 15 : énergie propre et abordable, travail décent et croissance économique, consommation et production responsables, action pour le climat et vie sur terre, respectivement¹. La réalisation des Objectifs exige que les États et les institutions d'Afrique inversent ces tendances négatives et redoublent d'efforts. Au rythme actuel, il existe un risque réel que le continent n'atteigne aucun des Objectifs d'ici à 2030.

* E/ECA/STATCOM/9/2024/1/Rev.1.

¹ Commission économique pour l'Afrique (CEA), "SDGs", Africa United Nations Data for Development Platform (Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique). Disponible à l'adresse <https://ecastats.uneca.org/africaundata/SDGs/SDG-progress> (site consulté le 1er juillet 2024).



3. Alors que plus de la moitié du temps alloué à la mise en œuvre du Programme 2030 s'est écoulée, il est évident que l'Afrique est loin de répondre aux attentes. Des mesures ont été prises pour 115 des 169 cibles des Objectifs ; l'Afrique est en passe d'en atteindre seulement quatre². Pour que 80 des cibles soient atteintes d'ici 2030, il faut accélérer le rythme. Pour les 31 autres, la situation s'est en fait détériorée et les régressions devront être inversées si l'on veut atteindre les objectifs.

4. Les inégalités restent l'un des principaux enjeux auxquels font face les pays africains, où le niveau d'inégalité tel que mesuré par le coefficient de Gini est élevé. Dans l'ensemble, l'Afrique a stagné en ce qui concerne l'Objectif 10 et, au rythme actuel, les inégalités au sein des pays et entre eux ne seront pas réduites d'ici à 2030. En outre, l'analyse a révélé que les progrès vers la réalisation des Objectifs étaient très inégaux entre les sous-régions, l'Afrique australe, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest obtenant de meilleurs résultats que les deux autres.

II. Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des indicateurs de suivi des Objectifs de développement durable et l'établissement de rapports y relatifs

5. Le Rapport de synthèse des examens nationaux volontaires 2021 soumis au forum politique de haut niveau pour le développement durable souligne, comme les précédents rapports, que la bonne mise en œuvre du Programme 2030 nécessite l'appui du système statistique national et que l'on ne pourrait définir des politiques fondées sur des données factuelles qu'à la condition de collecter, traiter, analyser et diffuser des données sur les indicateurs qui soient fiables, disponibles en temps utile, de bonne qualité et ventilées par indicateur³. On y reconnaît que les pays ont lancé diverses mesures visant à accroître la disponibilité des données à l'intention des décideurs et des autres utilisateurs afin de contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen des Objectifs.

A. Disponibilité des données

6. De nombreux pays d'Afrique éprouvent des difficultés à collecter des données fiables, pertinentes et de grande qualité. Cela est souvent dû à l'inadaptation de l'infrastructure statistique, à l'insuffisance des ressources et à l'absence de systèmes complets de collecte de données. Relever ces défis est une condition préalable à l'amélioration de la mise en œuvre des indicateurs pour le suivi des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports y relatifs. Le renforcement des systèmes statistiques nationaux, l'augmentation des investissements dans les infrastructures de données et la promotion de la

² Cible 2.c "Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires" ; cible 9.c : "Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020" ; cible 14.5 : "D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles" ; cible 17.9 : "D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement".

³ Publication des Nations Unies, 2021.

coopération internationale seront essentiels si l'on veut relever les défis, suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs et en rendre compte de manière précise. Grâce à leurs efforts récents et à leur détermination à moderniser leurs systèmes de données, les États sont désormais en mesure de produire des données précises et actualisées sur les questions socio-économiques et de contribuer à la réalisation de programmes de développement nationaux, régionaux et mondiaux. La Charte africaine de la statistique et la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique offrent des cadres importants qui permettent de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux en Afrique, notamment pour ce qui est des statistiques sur l'agriculture, l'environnement, le climat et la numérisation, l'environnement statistique institutionnel, les processus de production, la coordination et la collaboration.

7. En 2020, seuls 29 pays africains disposaient d'une législation statistique nationale conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. En janvier 2024, seuls 29 pays africains avaient réalisé des recensements de la population et de l'habitat pour le cycle 2020, conformément aux Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, publiés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales⁴.

8. En mars 2024, les données officielles africaines relatives à au moins un point de données étaient disponibles pour 129 à 206 des indicateurs des objectifs, selon le pays, tandis qu'elles étaient disponibles pour au moins deux points de données en ce qui concerne 110 à 175 indicateurs. Vu qu'il faut deux points de données pour mesurer les progrès, il n'est possible d'effectuer des mesures que pour 115 des 169 cibles des objectifs. L'ampleur du déficit de données varie d'un pays à l'autre : pour l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Ghana, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, au moins deux points de données sont disponibles pour près de 75 % des indicateurs ; en revanche, pour l'Érythrée, la Libye et le Soudan du Sud, des données adéquates sont disponibles pour moins de 50 % des indicateurs.

9. De même, il ressort des examens nationaux volontaires de 2021 que les pays ont continué à s'attaquer aux problèmes liés à la disponibilité et à la collecte des données. Par exemple, l'Angola, Cabo Verde, Madagascar, le Niger, le Tchad et le Zimbabwe ont inclus une annexe statistique dans leur examen, tandis que l'Égypte a mis en place une plateforme en ligne pour la communication des données relatives aux Objectifs afin de rendre disponibles les données les plus récentes et d'afficher les progrès réalisés.

B. Ventilation des données

10. La réalisation des Objectifs de manière que personne ne soit laissé de côté nécessite des données ventilées selon plusieurs catégories, telles que le sexe, l'âge, le revenu et la situation géographique. La collecte et la communication de données ventilées sont toutefois difficiles pour de nombreux États, en raison de contraintes techniques, financières et logistiques.

11. En Afrique, plus de deux tiers des données relatives aux indicateurs des Objectifs ne sont pas du tout ventilées. Il est donc clair que le continent doit d'urgence combler les lacunes en matière de production et de diffusion de statistiques désagrégées. La disponibilité de données ventilées varie selon les 17 Objectifs, les lacunes étant particulièrement marquées pour les Objectifs 9, 11, 13

⁴ Nations Unies, base de données des indicateurs des Objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database> (site consulté le 3 juin 2024).

et 15, pour lesquels plus de 90 % des données liées aux indicateurs ne sont pas ventilées⁵. À cet égard, le cas des indicateurs liés au genre mérite d'être souligné, les données ventilées par sexe n'étant disponibles que pour 42 % de ces indicateurs.

C. Sensibilisation et mobilisation des différents acteurs

12. Si l'on veut atteindre les Objectifs, la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes devront jouer un rôle crucial. La sensibilisation permet de faire en sorte que chaque segment de la société - les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et le grand public - comprenne l'importance des Objectifs et le rôle qu'il doit jouer pour les atteindre. Cette compréhension collective favorise un sentiment de responsabilité partagée et encourage une participation active aux initiatives visant à atteindre les Objectifs. Il est tout aussi important d'impliquer les parties prenantes, car cela permet d'apporter des perspectives et des compétences diverses, ce qui favorise la collaboration et l'innovation. La participation active des parties prenantes à la planification, à l'exécution et au suivi des activités liées aux Objectifs débouche sur des stratégies plus efficaces et plus inclusives, mieux alignées sur les besoins et les priorités des différentes communautés. Elle contribue en outre à instaurer la confiance, à mobiliser les ressources et à garantir la transparence et la responsabilité, autant d'éléments essentiels pour soutenir les progrès à long terme vers la réalisation des Objectifs.

13. Comme l'indique le Rapport de synthèse des examens nationaux volontaires 2021, de nombreux pays africains ont fait des efforts pour collaborer avec les parties prenantes dans le cadre des Objectifs. Par exemple, l'Égypte a élaboré un plan de collaboration avec les parties prenantes afin d'identifier les contributeurs essentiels au processus de préparation des examens nationaux volontaires. En Tunisie, les parties prenantes ont participé aux travaux des 17 commissions techniques créées pour soutenir la préparation des examens nationaux volontaires. Au Tchad, un comité technique interministériel a été mis en place, qui comprend des représentants de plusieurs secteurs. Au Niger, des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres parties prenantes ont été intégrées à une équipe de coordination technique pour l'examen national volontaire. Afin de favoriser une participation multipartite à l'examen national volontaire et d'en garantir le caractère inclusif, des pays comme le Ghana, le Lesotho et la Sierra Leone ont, en 2020, invité des représentants des groupes vulnérables, des jeunes, des minorités, des migrants et des peuples autochtones à se joindre au processus. Le Ghana et la Sierra Leone ont consulté les parties prenantes lors de l'élaboration de leur plan de développement à moyen terme. En 2021, l'Égypte, la Sierra Leone et le Zimbabwe ont consulté des représentants de toutes les parties prenantes, y compris l'ensemble des pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, les organisations internationales, les jeunes, les femmes et les médias.

14. En ce qui concerne la sensibilisation, Madagascar, le Tchad et le Zimbabwe ont tous lancé des initiatives visant à fournir des informations sur les Objectifs. En outre, selon le rapport, le Zimbabwe a fait traduire les Objectifs et la documentation connexe dans les langues nationales les plus parlées du pays, mais il doit redoubler d'efforts pour sensibiliser aux Objectifs les habitants des zones rurales, les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables. Dans le même ordre d'idées, afin de diffuser des informations sur la mise en œuvre du Programme 2030, l'Égypte a lancé une application mobile (Sharek 2030) sur laquelle sont publiés des

⁵ Nations Unies, "Data availability", base de données des indicateurs des Objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database> (site consulté le 5 août 2024).

plans de projets et qui permet aux citoyens de participer à l'élaboration et au suivi du plan annuel de développement durable.

D. Manque d'appui financier et technique

15. La pandémie de COVID-19 a considérablement réduit la capacité de l'État à mobiliser des ressources pour financer la lutte contre la pandémie, le relèvement postpandémique et la réalisation des Objectifs. Des pays tels que l'Angola, Cabo Verde, la Namibie, le Tchad et le Zimbabwe ont tous souligné les défis à relever dans ce domaine. Dans le Rapport de synthèse des examens nationaux volontaires 2021, l'Égypte a indiqué que la pandémie avait exacerbé les problèmes de financement préexistants, car il avait fallu mobiliser des fonds pour financer des mesures de relance adéquates et protéger les couches vulnérables de la population, dans un contexte de diminution des recettes publiques.

16. Les Comores ont dit avoir besoin d'un appui pour la production, l'analyse et la publication de données. Le Kenya a indiqué qu'en raison de ses faibles capacités statistiques, la ventilation des données à un niveau plus granulaire nécessitait des échantillons de grande taille, ce qui avait des répercussions financières. Dans ses rapports sur l'examen national volontaire de 2020, le Niger a souligné la persistance de contraintes telles que la faiblesse du financement du système statistique national, la nécessité de disposer d'un plus grand nombre de professionnels de la statistique pour soutenir le processus de suivi des données liées aux Objectifs, l'insuffisance de la collecte des données administratives et la faiblesse de la coordination et de la centralisation des statistiques sectorielles exprimées.

17. En outre, le Bénin a dit avoir encore besoin de renforcer son système d'information statistique. Le Nigéria a souligné les problèmes de cohérence des données produites par son bureau national de statistique. Le Tchad a cité l'insuffisance du financement de ses opérations statistiques, qui dépendent fortement de financements extérieurs provenant de sources internationales et multilatérales. L'Égypte a fait état de l'exécution de plusieurs projets grâce à l'appui financier et technique des partenaires de développement.

III. Principales initiatives menées face à ces difficultés

18. Le renforcement des capacités statistiques dans tous les domaines, tels que la collecte, l'analyse, la ventilation et la diffusion des données, continue d'être considéré comme une tâche essentielle dans les opérations de surveillance et de suivi nécessaires pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de plusieurs programmes de développement, notamment les plans de développement nationaux, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Dans le Rapport de synthèse des examens nationaux volontaires 2021, le Tchad, la Sierra Leone, la Tunisie et le Zimbabwe ont, comme les années précédentes, appelé à un renforcement continu de la collecte de données et de la capacité statistique des systèmes statistiques nationaux.

19. La présente section contient une analyse des enseignements tirés et des bonnes pratiques recensées, ainsi qu'une évaluation des initiatives les plus couramment menées pour améliorer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs et l'établissement de rapports y relatifs.

A. Enseignements tirés et possibilités offertes

20. Divers documents et plateformes font état des nombreux enseignements tirés des difficultés liées au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que des nombreuses possibilités d'action qui en découlent. Par exemple, les expériences des pays et les diverses possibilités qu'elles offrent sont mises en lumière dans les examens nationaux volontaires⁶.

21. Différents États africains ont adopté des cadres institutionnels distincts pour appuyer la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, notamment :

a) L'examen national volontaire du Ghana souligne l'importance de mécanismes institutionnels efficaces pour le suivi et la mise en œuvre des Objectifs. Le Ghana a mis en place plusieurs organes s'occupant spécifiquement des Objectifs, notamment un comité ministériel chargé de fournir des orientations stratégiques concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063, un comité technique et une plateforme de collaboration avec les organisations de la société civile ;

b) Au Lesotho, le Ministre de la planification du développement préside un comité de pilotage technique national, qui fournit des conseils techniques concernant la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet. Ce comité se distingue par son caractère inclusif, puisqu'il réunit des représentants de divers organismes gouvernementaux, d'organisations internationales, de partenaires de développement, d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales et de syndicats ;

c) Cabo Verde a mis en place un organe régissant la mise en œuvre du Programme 2030, qui comprend des représentants de tous les pouvoirs publics, de la société civile, du secteur privé et des universités. Fort du soutien technique de l'autorité nationale de planification, il est le principal organe d'orientation politique pour les efforts visant à atteindre les Objectifs.

22. Pour améliorer la disponibilité des données, la plupart des examens nationaux volontaires préparés depuis 2022 ont mis l'accent sur le rôle central joué par le système statistique national dans le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs et sur la nécessité pour les bureaux nationaux de statistique de coordonner leurs activités avec d'autres segments du système statistique national, y compris les ministères, dont chacun doit fournir les données nécessaires pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs dans son propre domaine.

23. Compte tenu de la vaste portée des Objectifs, on a utilisé la technologie pour améliorer la collecte, l'analyse et l'accessibilité des données, ainsi que pour renforcer les plateformes de diffusion des indicateurs des Objectifs. La Sierra Leone et le Zimbabwe ont notamment souligné le rôle crucial de la technologie pour assurer un suivi adéquat des progrès accomplis dans la réalisation des

⁶ Nations Unies, "Lessons learned and best practices", base de données du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Disponible à l'adresse <https://hlpf.un.org/lessons-learned-and-best-practices> (site consulté le 1er juillet 2024).

objectifs. Voici quelques-uns des enseignements tirés des examens nationaux volontaires de 2020 et 2021^{7 8}:

a) Comme l'ont signalé le Kenya en 2020 et la Zambie en 2021, intensifier le recours à des sources de données non traditionnelles, telles que les systèmes de données administratives et les mégadonnées, contribuerait grandement à combler les lacunes en matière de données pour le suivi des Objectifs. Le Kenya utilise les mégadonnées pour produire des statistiques nouvelles et pertinentes sur les technologies de l'information et de la communication ;

b) Le Malawi, le Niger, l'Ouganda (en 2020) et le Zimbabwe (en 2021) ont signalé que le suivi des progrès serait facilité la mise en place de mécanismes institutionnels nouveaux et renforcés pour la bonne coordination des Objectifs ;

c) Comme l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, le Nigéria et la République centrafricaine l'ont signalé en 2020, il convient de concevoir des cadres nationaux de développement durable qui intègrent les visions nationales et les plans et politiques de développement national et les réalignent sur les indicateurs des Objectifs.

24. La République-Unie de Tanzanie a organisé des ateliers d'information sur les Objectifs à l'intention des secrétariats régionaux et des gouvernements locaux afin que ceux-ci intègrent et incorporent les Objectifs dans leurs plans et budgets. D'autres pays ont utilisé des campagnes médiatiques pour atteindre de grands groupes de population. Au Ghana, un réseau médiatique sur les objectifs de développement durable a été créé. La Gambie, le Kenya et la République démocratique du Congo ont fait état, dans leur rapport national volontaire pour 2020, des enseignements tirés des campagnes de sensibilisation aux Objectifs.

25. En ce qui concerne le financement des efforts visant à atteindre les Objectifs, les étapes suivantes ont été définies :

a) Tirer parti des ressources et des financements nationaux : il s'agit notamment de réformes visant à renforcer les capacités fiscales des pays (Côte d'Ivoire, Ghana, République centrafricaine et Rwanda en 2020 ; Tchad et Zimbabwe en 2021) ; de la consolidation des procédures d'audit pour améliorer l'efficacité des administrations fiscales (Cameroun et Rwanda en 2020) ; de mesures visant à faire respecter les obligations fiscales (Sierra Leone en 2020) ; et de la promotion de moyens de paiement modernes (Burkina Faso et Cameroun en 2020). Par ailleurs, en 2021, le Tchad a signalé l'élaboration d'une stratégie nationale de financement de la santé ;

b) Augmenter l'aide internationale au développement, le Congo, le Lesotho et le Tchad ayant indiqué que les partenaires internationaux avaient fourni la plus grande part des ressources qu'ils avaient utilisées pour financer les travaux visant à atteindre les Objectifs. De son côté, Cabo Verde a cité dans son rapport national volontaire 2021 le financement par l'aide publique au développement et les prêts concessionnels ;

c) Recourir à d'autres sources de financement : cet aspect concerne : premièrement, le secteur privé (Algérie, Congo, Ghana et République-Unie de Tanzanie en 2020 ; Madagascar et Zimbabwe en 2021) ; deuxièmement, les partenariats public-privé (Afrique du Sud, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mauritanie,

⁷ Les examens nationaux volontaires 2020 concernaient les pays suivants : Bénin, Burundi, Comores, Gambie, Kenya, Libéria, Libye, Malawi, Maroc, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Seychelles et Zambie.

⁸ Les examens nationaux volontaires 2021 concernaient les pays suivants : Angola, Cabo Verde, Égypte, Madagascar, Namibie, Niger, Sierra Leone, Tchad, Tunisie et Zimbabwe.

Rwanda, Sierra Leone et Tunisie en 2020 ; Angola, Égypte et Zimbabwe en 2021) ; troisièmement, les micro-, petites et moyennes entreprises (Algérie, Cameroun, Eswatini et Tchad en 2020) ; quatrièmement, les investissements directs étrangers (Algérie, Burkina Faso et Cameroun en 2020) ; cinquièmement, les envois de fonds et les contributions de la diaspora (Algérie, Congo, Côte d'Ivoire, Maurice, Rwanda et Sierra Leone en 2020 ; Zimbabwe en 2021) ; et, sixièmement, des mécanismes novateurs tels que le financement de l'économie bleue (Cabo Verde en 2021) et le Mécanisme de financement de l'économie verte de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Égypte en 2021).

A. Principales initiatives

26. Les principales initiatives menées pour suivre les difficultés liées à la réalisation des indicateurs des Objectifs sont les suivantes :

a) Les examens nationaux volontaires, instaurés par le forum politique de haut niveau en 2016, se sont poursuivis chaque année dans différents ensembles de pays participants, offrant ainsi une plateforme de suivi et d'évaluation périodiques et continus des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs et la mise en œuvre d'autres programmes de développement, aux niveaux tant national qu'infranational. À la fin de l'année 2023, 53 États africains avaient mené un total de 94 examens nationaux volontaires, 35 d'entre eux en ayant effectué plus d'un ;

b) Les campagnes visant à identifier et à utiliser des sources de données non traditionnelles telles que les données administratives, les mégadonnées, les données géospatiales et autres données non officielles afin d'être à la hauteur des exigences en matière de suivi des Objectifs et de production de rapports y relatifs, ainsi que de fourniture de données plus ventilées, selon le principe de « ne laisser personne de côté » ;

c) L'organisation de la manifestation annuelle « Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable », dont les buts sont de confirmer que le Programme 2030 garde tout son sens et de lancer une dynamique préalable aux grands sommets et autres réunions intergouvernementales ;

d) La poursuite des efforts du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, y compris les activités liées à ses axes de travail pour améliorer la disponibilité et la ventilation des données, et les activités de ses trois groupes de travail, sur les liens entre les statistiques des Objectifs permettant des analyses intégrées dans le suivi, sur l'échange de données statistiques et de métadonnées et sur l'information géospatiale ;

e) Le Rapport annuel sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, reposant sur la méthodologie adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)⁹. Ce rapport mesure les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs depuis 2015 et évalue la probabilité que tous les Objectifs soient atteints d'ici à 2030. Les mêmes ensembles de données peuvent être visualisés à l'aide de l'instantané et du tableau de bord de la Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique, disponibles sur le site Web de la CEA.

⁹ CEA, Rapport sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable en Afrique

IV. Perspectives pour l'Afrique : indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable à l'horizon 2030

27. La présente section expose la méthodologie utilisée pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs et des cibles connexes en Afrique depuis 2015 et récapitule les résultats sommaires du suivi. Elle présente également les perspectives de la réalisation par le continent des Objectifs d'ici à 2030, si les tendances et le rythme de progression actuels sont maintenus, ainsi qu'une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs, mesurés par les indicateurs connexes.

28. Les données qui y sont présentées sont basées sur la méthodologie de la CESAP mentionnée plus haut. Conformément à cette méthodologie, les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs sont suivis à l'aide de deux mesures : l' « indice de la situation actuelle », qui permet de mesurer les progrès accomplis depuis 2015 vers une valeur cible spécifique ; les « progrès anticipés », qui mesurent l'écart entre la valeur prévue d'un indicateur et sa valeur cible spécifiée correspondante, donnant ainsi une indication de la probabilité que la valeur cible soit atteinte d'ici 2030.

29. Sur la Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique, l'indice de l'état actuel est présenté au niveau des Objectifs (« instantané »), tandis que les progrès prévus se situent au niveau des Objectifs et des indicateurs (tableau de bord et écart de progression). Étant donné que les indices du tableau de bord ne sont calculés que pour les indicateurs comportant au moins trois points de données et les indices de l'instantané que pour les indicateurs comportant au moins deux points de données, on ne saurait comparer les résultats du tableau de bord et de l'instantané.

30. Selon la méthodologie d'évaluation et afin de garantir la représentativité, les données pour un indicateur ont été considérées comme suffisantes si elles pouvaient être agrégées sur un minimum de deux ans (deux points de données) et si elles couvraient au moins 40 % de l'ensemble des pays africains. En raison de l'insuffisance des données, seules 115 des 169 cibles ont été mesurées pour l'évaluation.

A. État des progrès réalisés par l'Afrique en 2023

31. Les progrès réalisés par l'Afrique dans le cadre des Objectifs sont illustrés dans la figure I. Des progrès ont été accomplis pour 12 des Objectifs. Toutefois, si le continent continue sur sa trajectoire actuelle, il risque fort de n'atteindre aucun des Objectifs d'ici à 2030.

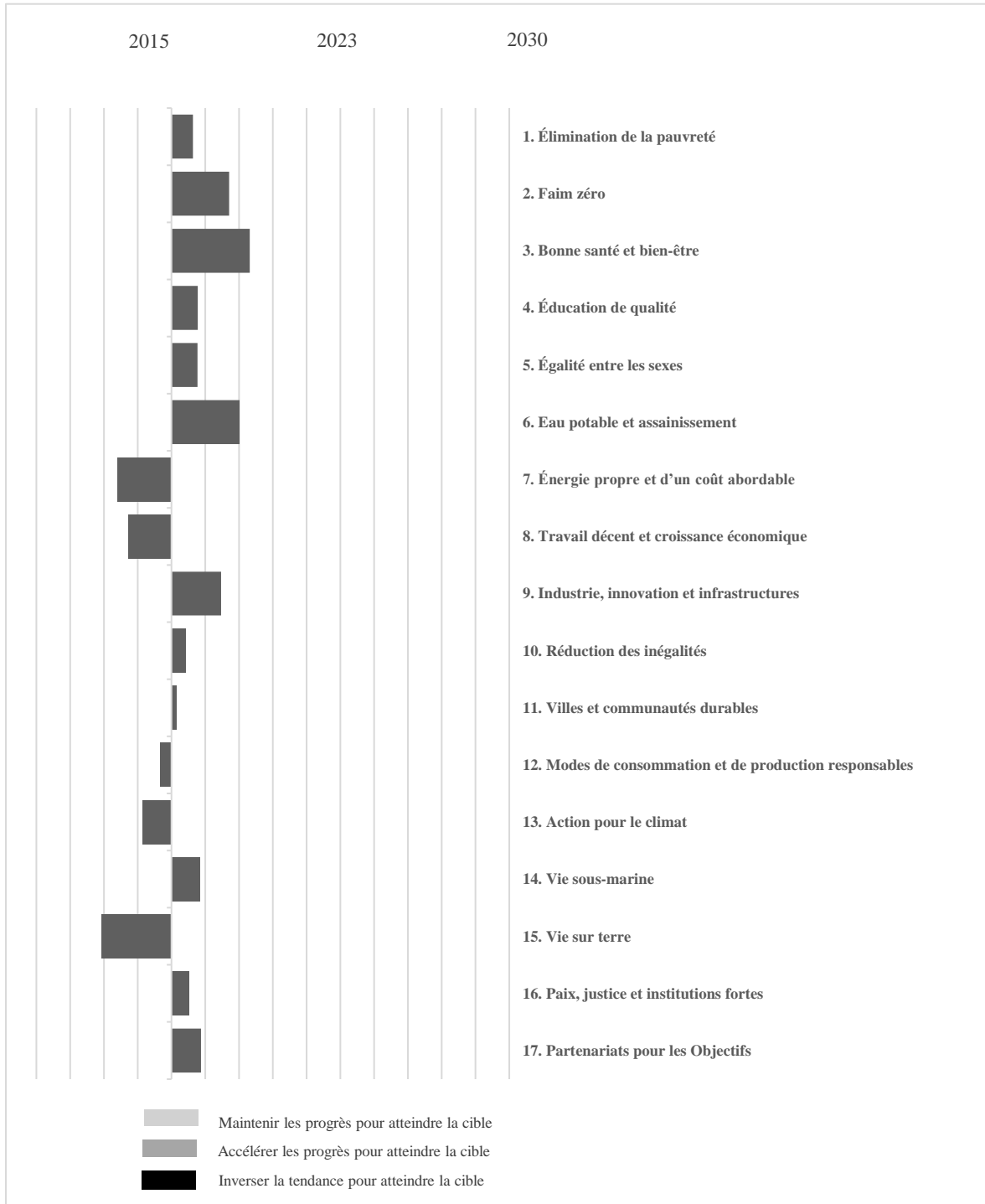
32. Par rapport aux autres Objectifs, des progrès relativement plus importants ont été réalisés pour les Objectifs 3 et 6. Les progrès modérés observés pour l'Objectif 3 - garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge - sont largement dus aux efforts déployés pour réduire la mortalité maternelle et infantile, lutter contre les effets de la pollution sur la santé, mettre en œuvre des mesures de lutte contre le tabagisme et soutenir la recherche-développement dans le domaine de la santé. Néanmoins, des défis importants subsistent en ce qui concerne la couverture sanitaire universelle, la lutte contre la toxicomanie, la réduction des accidents de la route, l'amélioration du financement des soins de santé et le renforcement des capacités de la main-d'œuvre. Pour relever ces défis, des interventions plus ciblées et des efforts accrus seront nécessaires.

33. Les progrès concernant les Objectifs 1, 2, 4, 5, 9, 10, 11, 14, 16 et 17 ont été lents. Par exemple, des progrès accélérés seront nécessaires pour atteindre l'Objectif 1, "mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout". Les données de la Division de statistique de l'ONU montrent qu'environ 445 millions de personnes vivaient dans l'extrême pauvreté en Afrique en 2019. De plus, en 2022, l'Afrique était la région où la prévalence de la faim était la plus élevée, avec plus de deux fois la moyenne mondiale. En août 2024, on estime qu'un cinquième des Africains souffraient de la faim, tandis qu'environ un quart des habitants du continent étaient confrontés à une insécurité alimentaire grave et que quelque trois cinquièmes souffraient d'une insécurité alimentaire modérée ou grave. En outre, l'Afrique est la région où la concentration de bidonvilles est la plus élevée : les données de 2024 révèlent que près de la moitié des Africains vivent dans des bidonvilles, alors que c'est le cas d'environ un quart de la population mondiale¹⁰.

34. Le continent régresse en ce qui concerne les Objectifs 7, 8, 12, 13 et 15. Pour les atteindre, il est essentiel que les États et les institutions d'Afrique redoublent d'efforts afin d'inverser ces tendances négatives.

¹⁰ Nations Unies, base de données des indicateurs des Objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database> (site consulté le 2 août 2024).

Figure I
Aperçu des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs de développement durable en Afrique



Source : CEA, "SDGs", Africa United Nations Data for Development Platform (Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique). Disponible à l'adresse <https://ecastats.uneca.org/africaundata/SDGs/SDG-progress> (site consulté le 1er juillet 2024).

B. Progrès escomptés d'ici 2030 : probabilité que l'Afrique atteigne les cibles d'ici 2030

35. Comme le montre la figure II, au rythme actuel des progrès, l'Afrique n'est en passe d'atteindre que 4 des 115 cibles des Objectifs qui ont été mesurées (3 % du total). Pour 80 autres (70 %), des progrès sont certes en cours, mais ils doivent être accélérés. Les 31 cibles (27 %) pour lesquelles on observe des signes de régression sont particulièrement préoccupantes.

36. Les quatre cibles que l'Afrique est susceptible d'atteindre sont 2.c, 9.c, 14.5 et 17.19 ; les détails de toutes les cibles citées se trouvent dans l'annexe de la résolution 73/313 (A/RES/71/313). En ce qui concerne la cible 9.c, la couverture Internet mobile en Afrique a continué de croître régulièrement : en 2023, 85,2 % des Nord-Africains et 63,3 % des Africains subsahariens avaient accès à au moins un réseau mobile de quatrième génération¹¹. L'importance environnementale de la sauvegarde de la biodiversité a été reconnue, la superficie du continent couverte par les zones marines essentielles à la biodiversité ayant plus que doublé depuis le milieu des années 2000, pour atteindre 44,7 % en Afrique du Nord et 49,3 % en Afrique subsaharienne en 2023¹².

37. L'Afrique régresse en ce qui concerne 31 cibles (27 % du total) : 1.5, 2.1, 3.6, 4.3, 4.5, 7.2, 8.1, 8.2, 8.3, 8.5, 8.6, 8.9, 9.1, 9.3, 10.7, 11.5, 11.6, 12.2, 12.c, 13.2, 14.1, 14.6, 14.b, 15.1, 15.3, 15.4, 16.2, 17.4, 17.7, 17.11 et 17.15 ; les détails de toutes les cibles citées se trouvent dans l'annexe de la résolution 73/313 (A/RES/71/313). Des efforts accrus sont nécessaires pour atteindre ces cibles d'ici 2030, afin d'inverser les tendances actuelles.

¹¹ Nations Unies, base de données des indicateurs des Objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database> (site consulté le 2 août 2024).

¹² CEA, "SDGs", Africa United Nations Data for Development Platform (Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique). Disponible à l'adresse <https://ecastats.uneca.org/africaundata/SDGs/SDG-progress> (site consulté le 1er juillet 2024).

Figure II
État d'avancement des cibles des Objectifs au rythme actuel

Objectif 1					1,5	1,1	1,2	1,3	1,4	1.a								
Objectif 2					2,1	2,2	2,5	2.a	2.c									
Objectif 3					3,6	3,1	3,2	3,3	3,4	3,5	3,7	3,8	3,9	3.a	3.b	3.c	3.d	
Objectif 4					4,3	4,5	4,1	4,2	4.a	4.c								
Objectif 5							5,2	5,3	5,5	5,6								
Objectif 6							6,1	6,2	6,3	6,4	6,5	6,6	6.a	6.b				
Objectif 7							7,2	7,1	7,3	7.a	7.b							
Objectif 8	8,1	8,2	8,3	8,5	8,6	8,9	8,1	8,4	8,8	8.a	8.b							
Objectif 9					9,1	9,3	9,2	9,4	9,5	9.a	9.b	9.c						
Objectif 10						10,7	10,2	10,4	10,5	10.a	10.b	10.c						
Objectif 11					11,5	11,6	11,1	11,b										
Objectif 12					12,2	12,c	12,4	12,a	12,b									
Objectif 13						13,2	13,1											
Objectif 14				14,1	14,6	14,b	14,7	14,5										
Objectif 15				15,1	15,3	15,4	15,2	15,5	15,a	15,b								
Objectif 16						16,2	16,1	16,3	16,5	16,6	16,7							
Objectif 17	17,1 1	17,15	17,4	17,7	17,1	17,1	17,12	17,17	17,3	17,6	17,8	17,9	17,19					

- Maintenir les progrès pour atteindre la cible
- Accélérer les progrès pour atteindre la cible
- Inverser la tendance pour atteindre la cible

Source : CEA, "SDGs", Africa United Nations Data for Development Platform (Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique). Disponible à l'adresse <https://ecastats.uneca.org/africaundata/SDGs/SDG-progress> (site consulté le 1er juillet 2024).

C. Lacunes dans les progrès

38. La présente sous-section montre les obstacles possibles à la réalisation des Objectifs en Afrique, sous la forme de lacunes dans les progrès au niveau des indicateurs. Des indicateurs spécifiques sont identifiés pour montrer les progrès accomplis, ainsi que les domaines où les progrès doivent être accélérés et ceux qui révèlent une régression nécessitant l'inversion des tendances mesurées au niveau de l'indicateur.

39. Comme le montrent les résultats de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs en 2024, l'Afrique n'a réalisé des progrès significatifs que pour huit indicateurs : 2.2.2, 2.c.1, 3.3.1, 6.4.2, 9.c.1, 14.5.1, 16.6.1 et 17.19.1¹³ ; les détails de toutes les cibles citées se trouvent dans l'annexe de la résolution 73/313 (A/RES/71/313). Le rythme actuel des progrès doit être maintenu si l'on veut atteindre ces cibles d'ici à 2030.

40. Les résultats montrent que l'Afrique régresse en ce qui concerne 43 indicateurs ; les détails de toutes les cibles citées se trouvent dans l'annexe de la résolution 73/313 (A/RES/71/313), à l'exception des indicateurs 2.5.2, 10.7.4 et 13.2.2, qui se trouvent dans le rapport 2020 du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2020/2). Ce n'est qu'en prenant de toute urgence des mesures efficaces que les États et les institutions d'Afrique ont une chance d'inverser la tendance actuelle en ce qui concerne ces indicateurs.

V. Conclusion

41. L'objectif du présent rapport est de cerner et de mettre en évidence les principaux obstacles au suivi des Objectifs de développement durable et à l'établissement de rapports à leur sujet, ainsi que les principales initiatives entreprises pour combattre et atténuer les effets produits par ces obstacles en Afrique au cours des deux dernières années, comme indiqué dans les examens nationaux volontaires. Le rapport comprend également une présentation des principaux résultats de l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs en Afrique depuis 2015, afin d'indiquer le chemin qu'il reste à parcourir pour les États et les institutions.

VI. Points appelant une décision de la Commission africaine de statistique

42. La Commission africaine de statistique est invitée à :

a) Appuyer le système statistique global en Afrique en renforçant la coordination des systèmes statistiques nationaux, et à veiller à ce que l'élaboration des politiques en Afrique se fonde sur des données probantes et soit étayée par la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de données fiables, actualisées, disponibles, de haute qualité et ventilées selon les différents indicateurs ;

¹³ CEA, "SDGs", Africa United Nations Data for Development Platform (Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique). Disponible à l'adresse <https://ecastats.uneca.org/africaundata/SDGs/SDG-progress> (site consulté le 1er juillet 2024).

b) Prendre note des efforts continus et des mesures prises en Afrique pour suivre la réalisation des Objectifs de développement durable aux niveaux national, sous-régional et régional ;

c) Demander aux pays africains de continuer à aligner leur plan de développement national et leurs procédures budgétaires sur le Programme 2030, les autres cadres régionaux (tels que l'Agenda 2063) et les cadres internationaux ;

d) Prier les pays africains d'adopter, dans la poursuite des Objectifs de développement durable, une approche qui garantisse la participation et la mobilisation de tous les acteurs de la société et, en particulier, les ministères et départements concernés, compte tenu des liens étroits qui existent entre les différents Objectifs.
